conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à tampon R 9 P

jaune

Mise à jour : 03.08.2020 Version (Révision) : 8.1.2 (8.1.1)

Date d'édition : 03.08.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Encre à tampon R 9 P jaune (15035000005040)

Identifiant unique de formulation (UFI): 4J42-89KT-3YEQ-5F0Y

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Encre à tampon industriel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Stefan Kupietz GmbH & Co. KG

Chemische Fabrik

Rue: August-Wilhelm-Kühnholz-Str. 9

Code postal/Lieu: 26135 Oldenburg

Téléphone: +49(0)441/20 69 50

Télécopie: +49(0)441 /20 69 520

Contact pour informations: E-Mail: info@kupietz.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre d'urgence de Poison +49-551-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune

2.2 Éléments d'étiquetage

Aucune

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

(2-MÉTHOXYMÉTHYLETHOXY)PROPANOL; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119450011-60-xxxx; N°CE: 252-104-2;

N°CAS: 34590-94-8

Poids: < 55 %

Classification 1272/2008 [CLP]: Substance pour laquelle s'applique une valeur limite d'exposition professionnelle

communautaire

1-MÉTHOXY-2-PROPANOL; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457435-35-xxxx; N°CE: 203-539-1; N°CAS: 107-98-2

Poids: < 15 %

Classification 1272/2008 [CLP]: Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

Page: 1/9

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à tampon R 9 P

jaune

Mise à jour : 03.08.2020 Version (Révision) : 8.1.2 (8.1.1)

Date d'édition : 03.08.2020

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever sans délai les vêtements souillés.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

Laver avec de l'eau/du savon et rincer.

Après contact avec les yeux

Rincer avec beaucoup d'eau (15 min.). Appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool , Dioxyde de carbone (CO2) , Poudre d'extinction ou Jet d'eau pulvérisée .

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune

5.4 Indications diverses

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En raison de la proportion de solvants organiques, tenir éloigné de toute flamme et bien aérer la pièce. Ne pas inhaler les vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Absorber avec un matériel absorbant et procéder selon la loi d'élimination des déchets. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettovage

Éliminer mécaniquement absorber résidu avec matériel absorbant.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Page: 2/9

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à tampon R 9 P

iaune

03.08.2020 Mise à jour : Version (Révision): 8.1.2 (8.1.1)

Date d'édition : 03.08.2020

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques. N'utiliser que dans des endroits avec aspiration d'air suffisante.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Ne pas laisser ouverts les récipients.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires. Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Classe de stockage (TRGS 510): 10

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Tenir les récipients étanchement fermés et dans des endroits bien aérés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail (2-MÉTHOXYMÉTHYLETHOXY)PROPANOL; N°CAS: 34590-94-8

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 (D) Valeur seuil: 50 ppm / 310 mg/m³

Limitation de crête : 1(I) Version: 29.03.2019 Type de valeur limite (pays d'origine) TWA (EC)

Valeur seuil: 50 ppm / 308 mg/m³

Remarque: 20.06.2019 Version: 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL; N°CAS: 107-98-2 Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 (D)

Valeur seuil: 100 ppm / 370 mg/m³

Limitation de crête : 2(I) Remarque: Version: 29.03.2019 Type de valeur limite (pays d'origine) STEL (EC)

150 ppm / 568 mg/m³ Valeur seuil:

Remarque: Skin 20.06.2019 Version: Type de valeur limite (pays d'origine) TWA (EC)

Valeur seuil: 100 ppm / 375 mg/m³

Remarque: Skin 20.06.2019 Version:

Page: 3 / 9

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à tampon R 9 P

jaune

Mise à jour : 03.08.2020 Version (Révision) : 8.1.2 (8.1.1)

Date d'édition : 03.08.2020

Valeurs limites biologiques

1-MÉTHOXY-2-PROPANOL; N°CAS: 107-98-2

Type de valeur limite (pays d'origine) $\;$ TRGS 903 (D)

:

Paramètre : 1-méthoxy-2-propanol / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus

Valeur seuil: 15 mg/l
Version: 29.03.2019

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Utiliser lunettes de protection étanches.

Protection de la peau

Protection des mains

utiliser gants protection de butyle caoutchouc

Protection respiratoire

Appareil de protection respiratoire approprié

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité. Demi-masque (DIN EN 140) Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A

Remarques générales

Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Couleur : jaune

Odeur : caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

État : Liquide **Point de congélation :** Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition et (1013 hPa) ~ 142 °C intervalle d'ébullition :

Température de décomposition : > 200 °C

Point éclair : > 59 °C Brookfield

Température d'auto-Aucune donnée disponible

inflammabilité :

Limite inférieure d'explosivité :

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'explosivité :

Aucune donnée disponible

Pression de la vapeur : $(50 \, ^{\circ}\text{C})$ $1100 \, ^{\circ}$ hPaDensité : $(20 \, ^{\circ}\text{C})$ ~ $1,106 \, ^{\circ}$ g/cm^3 Test de séparation des solvants : $(20 \, ^{\circ}\text{C})$ <</th>3%Solubilité dans l'eau : $(20 \, ^{\circ}\text{C})$ Aucune donnée disponible

pH: ~ 2,8

log P O/W:

Page: 4/9

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à tampon R 9 P

jaune

Mise à jour : 03.08.2020 Version (Révision) : 8.1.2 (8.1.1)

Date d'édition : 03.08.2020

Temps d'écoulement : (20 °C) ~ 18 s DIN gobelet 4 mm

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

Densité relative de la vapeur : (20 °C)

Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation : Aucune donnée disponible

Aérosols inflammables : Aucune donnée disponible.

Liquides comburants : Aucune donnée disponible.

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible.

9.2 Autres informations

Les spécifications physiques représentent d. valeurs env. et se référent aux solvants utilisés.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

néant, à l'utilisation appropriée

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques. En relation avec les acides minéraux et organiques, chlorures d'acides réactions violentes peuvent avoir lieu et CO2 libéré. Formation d'hydrogène possible par humidité/acides/lessives.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre: DL50 (1-MÉTHOXY-2-PROPANOL; N°CAS: 107-98-2)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat
Dose efficace : 5660 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2)

Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 9999,99 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : LC50 (1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2)

Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 27,596 mg/l
Temps d'exposition : 6 h

Page : 5 / 9

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à tampon R 9 P

jaune

Mise à jour : 03.08.2020 Version (Révision) : 8.1.2 (8.1.1)

Date d'édition : 03.08.2020

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Effet narcotique léger. En cas d'inhalation longues de hautes concentrations, peuvent apparaître: maux de tête, étourdissement, nausée etc.

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Paramètre : Corrosion cutanée/irritation cutanée (1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2)

Espèce : Lapin Résultat : Non irritant **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Paramètre: Lésions oculaires graves/irritation oculaire (1-MÉTHOXY-2-PROPANOL; N°CAS: 107-98-

2)

Espèce: Lapin

Résultat : Décoloration négligeable individuelle de cellules (0,5)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Paramètre : Sensibilisation cutanée (1-MÉTHOXY-2-PROPANOL; N°CAS : 107-98-2)

Espèce : Cochon d'Inde Résultat : Non sensibilisant.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Paramètre: Cancerogénité (1-MÉTHOXY-2-PROPANOL; N°CAS: 107-98-2)

Voie d'exposition : Cancerogénité Résultat : Négatif. **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Mutagénicité in vitro

Paramètre : Mutagénicité in vitro (1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2)

Voie d'exposition : Mutagénicité in vitro

Résultat : Négatif.

Génotoxicité

Paramètre : Génotoxicité (1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2)

Voie d'exposition : Génotoxicité Résultat : Négatif.

Toxicité pour la reproduction

Effets négatifs sur la toxicité du développement

Paramètre : Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération (1-MÉTHOXY-2-PROPANOL;

N°CAS: 107-98-2)

Voie d'exposition : Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération

Résultat : Négatif.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre: LC50 (1-MÉTHOXY-2-PROPANOL; N°CAS: 107-98-2)

Espèce : Leuciscus idus (aunée dorée)

Dose efficace : 6812 mg/l Temps d'exposition : 96 h

Évaluation : Non nocif pour les poissons jusqu'à la concentration testée.

Paramètre : LC50 (1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2)

Espèce : Tête de boule Dose efficace : 20800 mg/l

Page: 6 / 9

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à tampon R 9 P

jaune

Mise à jour : 03.08.2020 Version (Révision) : 8.1.2 (8.1.1)

Date d'édition : 03.08.2020

Temps d'exposition : 96 h

Évaluation : Non nocif pour les poissons jusqu'à la concentration testée.

Paramètre : LC50 (1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2)

Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Dose efficace: => 1000 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

Évaluation : Non nocif pour les poissons jusqu'à la concentration testée.

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre: EC50 (1-MÉTHOXY-2-PROPANOL; N°CAS: 107-98-2)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Dose efficace : 23300 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Évaluation : Non nocif pour les daphnies jusqu'à la concentration testée.

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre: ErC50 (1-MÉTHOXY-2-PROPANOL; N°CAS: 107-98-2)

Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata

Dose efficace : > 1000 mg/l
Temps d'exposition : 7 jour(s)

Évaluation : Non nocif pour les algues jusqu'à la concentration testé.

Toxicité sur les microorganismes

Paramètre: EC50 (1-MÉTHOXY-2-PROPANOL; N°CAS: 107-98-2)

Espèce : Toxicité bactérielle
Dose efficace : 1000 mg/l
Temps d'exposition : 3 h

Évaluation : Toxicité bactérielle

12.2 Persistance et dégradabilité

En cas de versement appropriée dans des stations dépuration adaptées, biologiques des défauts ne sont pas à attendre.

Biodégradation

Paramètre: Biodégradation (1-MÉTHOXY-2-PROPANOL; N°CAS: 107-98-2)

Inoculum : Degré de dégradabilité

Taux de décomposition : 96 %

Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

Méthode: OECD 301E

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Paramètre : Facteur de bioconcentration (FBC) (1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2)

Facteur de bioconcentration (FBC)

Valeur: < 100

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Très haute mobilité dans le sol avec une tendance négligeable à l'abandon du sédiment.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas jeter dans les égouts ou dans les parages.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Page: 7 / 9

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à tampon R 9 P

jaune

Mise à jour : 03.08.2020 Version (Révision) : 8.1.2 (8.1.1)

Date d'édition : 03.08.2020

Eliminer en observant les réglementations administratives.

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Après utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

- 080111

Informations complémentaires

Les emballages contaminés doivent être vidange sans résidus. Ils peuvent ensuite être recyclés après un nettoyage approprié (Code de déchet 080112 ne contient pas de solvants organiques). Les emballages contaminés doivent être éliminés comme le produit. (Code de déchet 150110)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 40

Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Classification selon AwSV - Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

03. Composants dangereux · 15. Classe risque aquatique (WGK)

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Page: 8 / 9

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à tampon R 9 P

jaune

Mise à jour : 03.08.2020 Version (Révision) : 8.1.2 (8.1.1)

Date d'édition : 03.08.2020

Voir section 2.1 (classification).

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Page: 9/9